



Département vol libre de l'ENSA - Stage d'application



## INITIATION au parapente

### Fiche d'information

#### Contexte général du stage

Les stages d'application organisés par l'ENSA ont pour objet principal la formation des futurs professionnels de l'activité grâce à la présence de stagiaires d'application. Ainsi, l'ensemble du déroulement de la semaine et l'organisation des enseignements répond en priorité aux besoins des élèves-moniteurs. C'est pourquoi, si le taux d'encadrement est très important (généralement 4 élèves-moniteurs + 2 formateurs pour 3 à 5 stagiaires d'application), le rythme des journées et l'individualisation des contenus ne peuvent pas être comparés à un stage réalisé en école professionnelle avec des moniteurs diplômés d'expérience.

#### Prérequis techniques

Ce stage s'adresse aux personnes n'ayant jamais pratiqué l'activité de façon individuelle. Une bonne condition physique générale ainsi qu'une forte motivation à découvrir l'activité sont requises.

#### Déroulement du stage

Le stage se déroule du lundi matin au vendredi début d'après-midi.

Plusieurs séquences en pente-école complétées par des apports théoriques en salle visent à permettre d'accéder, en fin de semaine, au premier vol en solo pour chacun des stagiaires d'application. L'atteinte de cet objectif reste toutefois soumise aux aléas météorologiques et à la progression régulière des stagiaires d'application comme des élèves-moniteurs. L'utilisation du biplace pédagogique sera systématisée avant le premier vol solo.

#### Aspects matériels et logistiques

Une tenue de sport est impérative pour participer à ce stage d'application (bonnes chaussures, polaire, veste coupe-vent, lunettes de soleil).

Le matériel spécifique à la pratique (voile, sellette, casque, radio) vous sera fourni sur place par la structure support du stage. Sa mise à disposition est incluse dans le prix du stage.

Les déplacements individuels pour se rendre au lieu de convocation ainsi que l'hébergement/la restauration durant la semaine restent à la charge de chaque stagiaire d'application. Les déplacements collectifs depuis le lieu de convocation vers les sites de pratiques seront assurés par l'ENSA et la structure support du stage.

Une licence-assurance sera à souscrire obligatoirement auprès de la Fédération Française de Vol Libre le premier jour du stage. Le coût de cette licence-assurance ainsi que des éventuelles options d'assurance complémentaires restent intégralement la charge de chaque stagiaire d'application. Un chèque sera nécessaire pour régler cette licence-assurance (tarif de base : environ 40€ hors options facultatives). Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du parapente (délivré par votre médecin traitant) datant de moins de 3 mois à la date du début du stage sera exigé le premier jour du stage pour souscrire à la licence-assurance.

Enfin, il est rappelé aux participants l'intérêt de souscrire une assurance optionnelle « individuelle accident » les couvrant en cas de blessure durant la pratique du parapente.